



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Activites

Question écrite n° 8465

Texte de la question

M Alain Vivien attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur la diffusion depuis le mois d'octobre 1988 par le journal Ethique et Liberté, 65, rue de Dunkerque, 75009 Paris, organe de la secte dite « Eglise de Scientologie », du questionnaire singulier sollicitant l'avis d'un certain nombre de personnes sur l'usage de tranquillisants. Ce questionnaire comprend en particulier, a titre facultatif mais en premier lieu, des demandes de précisions sur l'identité, « l'activité exacte » (sic), l'adresse professionnelle et le téléphone des personnes appelée a répondre. Il se conclut par une question qui, si elle appelle une réponse positive, autorise indirectement la secte a intervenir comme « aide extramedicale, psychologique, morale, voire spirituelle » auprès des personnes qui font usage des tranquillisants. Il lui demande : 1o comment un pareil questionnaire peut être diffusé sans tomber sous le coup des dispositions législatives reprimant la constitution de fichiers ; 2o quelles mesures ses services ont envisagé ou envisagent de prendre pour reprimer ces atteintes caractérisées a la liberté individuelle.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est de fait que l'association pseudo-religieuse dite « Eglise de scientologie » a adresse a diverses reprises a certaines personnalites sous le timbre d'« Ethique et Libertes » un questionnaire relatif a une pretendue « enquete sur les tranquillisants ». Ce questionnaire qui a probablement pour objectif la constitution d'un fichier ne parait pas avoir été établi en conformité avec la loi no 78-17 du 6 janvier 1978 relative a l'informatique, aux fichiers et aux libertes, et notamment avec son article 27 portant sur la destination donnée aux informations nominatives recueillies par questionnaire. En consequence, le ministre de l'intérieur a saisi de cette affaire la commission nationale de l'informatique et des libertes, plus particulierement competente pour apprecier les suites a lui donner.

Données clés

Auteur : [M. Vivien Alain](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8465

Rubrique : Sectes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 1989, page 331